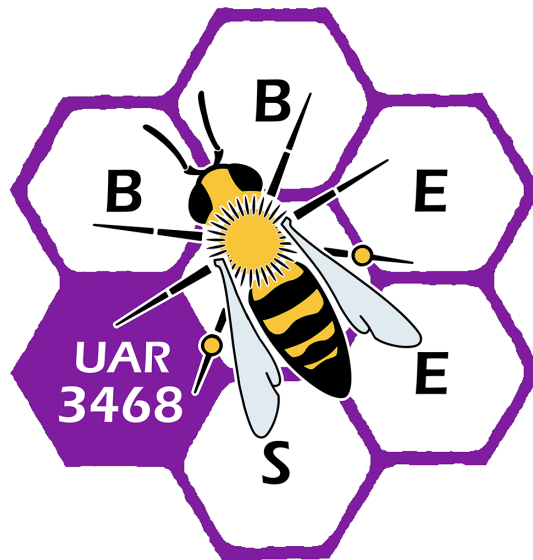




# UAR BBEES

## Charte de fonctionnement



Bases de données sur la Biodiversité, Écologie, Environnement et Sociétés (BBEES), Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS, CP55, 57 rue Cuvier 75005 Paris, France

Contact : [bbees@mnhn.fr](mailto:bbees@mnhn.fr)

## Présentation

L'unité Bases de données sur la Biodiversité, Écologie, Environnement et Sociétés est une unité mixte de service de l'Institut Ecologie et Environnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS InEE) et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Sa mission est de constituer un soutien technique et scientifique auprès des unités et des chercheurs du CNRS (InEE) et du MNHN, souhaitant créer, structurer, pérenniser ou mutualiser des Bases de Données (BdD) de recherche sur la Biodiversité naturelle et culturelle, actuelle et passé.

Le soutien peut prendre la forme de conseils ou d'interventions pour faciliter l'insertion des bases de données dans les dispositifs nationaux et internationaux, avec des recommandations sur la constitution des corpus et le traitement des données, le choix des outils, la structuration des données, les métadonnées, la mise en place de plan de gestion de données (PGD ou DMP *Data Management Plan*), les chartes d'utilisation des données, l'adoption de licences libres, etc. ... mais aussi le choix d'hébergement ou de stockage. Une attention particulière est portée aux standards et normes en vigueur, au choix de référentiels partagés, aux réglementations concernant la propriété intellectuelle dans le domaine particulier des bases de données.

L'activité de l'unité s'inscrit dans un cadre législatif récent ayant transformé les pratiques de diffusions et de publications des données en général et des données de la recherche en particulier, dans le respect de la réglementation sur la propriété intellectuelle et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

- ⊙ Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (n° 2016-1087 du 8 août 2016) ;
- ⊙ Loi pour une République numérique (loi Lemaire, n° 2016-1321 du 7 octobre 2016) ;
- ⊙ Règlement général sur la protection des données (RGPD, n° 2016-679) ;
- ⊙ Plan national pour la Science ouverte (PNSO, 4 juillet 2018).

La nature des missions de l'unité impose une veille technologique permanente et une recherche méthodologique prospective, réalisée dans le cadre du réseau métier Bases de données du CNRS.

L'UAR BBEES propose des formations dans le cadre de l'Ecole doctorale du MNHN et de la formation permanente du CNRS. Elle assure la diffusion d'informations sur les bases et jeux de données selon deux modes

- Le détail de chaque projet dans lequel les membres de l'UAR BBEES interviennent est consultable sur le site de l'unité : <https://bbees.mnhn.fr/> , comportant des informations sur le nom du ou des responsables scientifiques, les partenaires, un résumé, la nature de l'intervention et les personnels de l'unité impliqués, un lien vers le portail du projet.
- Diffusion ouverte des données de la recherche sur le portail InDoRES, *Inventaire des données de la Recherche en Environnement et Sociétés* (<http://www.indores.fr/>), catalogue standardisé de métadonnées pour l'information géolocalisée (GeoNetwork) et interopérable.

## Maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre - rappel des rôles

On distinguera 3 niveaux selon le code de la propriété intellectuelle :

- **Le logiciel** : l'UAR BBEES fait le choix de l'open source, sauf demande justifiée de la part du/des demandeur(s) (maître(s) d'ouvrage). Les développements sont réalisés avec des outils sous licence libre.
- **La structure/architecture de la base de données** : l'UAR BBEES est chargée de la réalisation de la solution informatique selon les règles définies avec le(s) demandeur(s), maître d'ouvrage.

- **Les données :** les données appartiennent à ceux qui les produisent. Il est donc de la responsabilité des porteurs du projet de veiller à ce que des données qui sont présentes dans la base et sont exposées soient conformes à la réglementation.

## Accès

Tout membre d'une unité rattachée au MNHN ou au CNRS, dont le rattachement principal est l'InEE, peut solliciter l'UAR BBEES.

L'UAR BBEES se réserve le droit de refuser un projet, en l'absence de ressources humaines compétentes

## Services

L'UAR BBEES propose

- Des conseils sur toutes les étapes du cycle de vie des données ;
- Une aide à la formulation et à l'expression des besoins dans le domaine des bases de données ;
- Une analyse de l'existant, en collaboration avec les demandeurs ;
- Un support pour la structuration des données (choix des outils et des référentiels) ;
- La modélisation et le déploiement d'applications ;
- La mise en œuvre de procédures de migration de données existantes ;
- Des formations à l'utilisation d'outils en lien avec les bases de données ;
- Des formations pour sensibiliser les personnels recherches (MNHN ou CNRS) à la structuration et la diffusion de leurs données ;
- Des services d'hébergement négociés avec le CC-IN2P3 du CNRS pour :
  - Des bases de données
  - Des applications accessibles à distance

**pour le cas où aucun service de proximité n'est proposé par les tutelles de rattachement.**

- En réponse au Plan national pour la Science ouverte, des outils facilitant la connaissance et l'utilisation des jeux et bases de données : catalogue des métadonnées InDoRES et entrepôt de données Data-inDoRES (en cours de déploiement). Par les choix technologiques retenus, ces outils standardisés sont interrogeables par d'autres dispositifs existants.

L'UAR BBEES ne propose pas :

- La maintenance et la gestion des contenus des bases de données développées ;
- Les développements non prévus lors du démarrage du projet.

## Formalisation des demandes

Le demandeur décrira le contexte dans lequel s'inscrit la demande, la communauté d'utilisateurs concernée, les besoins précis ou estimés, et les objectifs du projet. Dans le cas de demandes d'aide pour projet de recherche type ANR ou ERC, il est demandé de contacter l'unité dès sa rédaction, en particulier dans le cas où l'UAR BBEES pourrait accueillir et encadrer du personnel non permanent.

Le demandeur devra indiquer quels outils informatiques et langages informatiques sont connus des utilisateurs.

Une charte d'accès aux services sera établie, document contractuel entre l'UAR BBEES et le demandeur, formalisant toutes les étapes d'interventions pour chaque projet. Ce document sera préalable à la rédaction d'un plan de gestion de données (PGD ou DMP *Data Management Plan*), document aujourd'hui obligatoire qui décrit toutes les étapes d'un projet : planification, création, traitement, analyse, conservation/stockage, partage et réutilisations. Des modèles en français et en

anglais sont donnés sur le portail OPIDoR *Optimisation du Partage et de l'Interopérabilité des Données de la Recherche* (CNRS INIST ; <https://dmp.opidor.fr/>)

Pour tout projet retenu, un référent BBEES est désigné assurant le suivi du projet et au moins deux personnes côté demandeurs pour répondre à toute question au cours de la réalisation du projet et éviter toute rupture bloquante dans les échanges (cas des longues missions).

### **Engagements réciproques**

Le logiciel développé pour un demandeur appartient conjointement aux tutelles de l'UAR BBEES et à aux propres tutelles de celui-ci. Les licences seront communes au demandeur et à l'UAR BBEES  
L'unité s'engage à ne pas diffuser les informations communiquées lors de la mise en place du projet.

Le demandeur s'engage à citer l'UAR BBEES dans toute publication écrite ou orale mentionnant des informations obtenues en utilisant une base de données ou une application développée par l'unité.

La réutilisation d'une base de données ou d'une application développée par BBEES sera soumise à l'accord écrit de BBEES.

#### **Citation :**

Bases de données sur la Biodiversité, Écologie, Environnement et Sociétés (BBEES), Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS, CP55, 57 rue Cuvier 75005 Paris, France